

**COMMUNAUTE DE COMMUNES
INTERCOM DE LA VIRE AU NOIREAU**

PROCES VERBAL

**Séance du Conseil Communautaire du Jeudi 28 Novembre 2024 à 20h30
Salle des fêtes de la commune déléguée de Roullours**

Election du 1^{er} autre membre siégeant au Bureau communautaire

***Pièce annexe à la délibération n°D2024-11-7-1 du Conseil Communautaire
du 28 novembre 2024***

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-huit du mois de novembre à vingt heures trente, les conseillers communautaires composant l'assemblée délibérante de « l'Intercom de la Vire au Noireau » se sont réunis à la salle des fêtes de la commune déléguée de Roullours (commune de Vire Normandie), sous la présidence de Mme Catherine GOURNEY-LECONTE, Présidente de l'Intercom de la Vire au Noireau.

Les courriers de convocation individuels, accompagnés de l'ordre du jour, d'une note explicative de synthèse et de ses annexes, relatifs à la séance, ont été transmis aux conseillers communautaires titulaires et suppléants, par voie dématérialisée le vingt-deux novembre deux mille vingt-quatre, conformément aux dispositions des articles L2121-10 et L2121-12 (applicables à l'Etablissement Public de Coopération Intercommunale (EPCI) en vertu des dispositions de l'article L5211-1 du même code).

En date du vingt-deux novembre deux mille vingt-quatre, les courriers de convocation des conseillers communautaires, ainsi que l'ordre du jour de la séance, ont également été :

- transmis, par voie dématérialisée, aux conseillers municipaux des communes membres afin de respecter les obligations légales mentionnées à l'article L5211-40-2 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT),
- transmis par mail aux communes membres pour information au public.
- publiés à destination du public sur le site internet de l'Intercom de la Vire au Noireau www.vireauoireau.fr, rubriques « actualités » et « agenda »
- affichés à destination du public au siège administratif de l'Intercom de la Vire au Noireau (20 rue d'Aignaux-Vire-14500 VIRE NORMANDIE).

L'ordre du jour de la séance a également été transmis en date du 22 novembre 2024 à la presse locale pour publication à destination du public.

Au cours de cette séance :

➤ **Considérant**

- la démission de M. Jean ELISABETH de son mandat de conseiller communautaire, par courrier adressé à Mme la Maire de Condé-en-Normandie le 1^{er} septembre 2024 et relayé à Mme la Présidente de l'Intercom de la Vire au Noireau par mail en date du 23 septembre 2024 ;
- le courrier adressé à M. Jean ELISABETH en date du 21 novembre 2024 par Mme la Présidente de l'Intercom de la Vire au Noireau lui notifiant son acceptation de la démission de son mandat de conseiller communautaire.

➤ **Suivant :**

- le procès-verbal d'élection des membres du Bureau communautaire du 15 février 2024.

➤ **Conformément :**

- aux dispositions des articles L2121-10 et L2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales (applicables à l'Etablissement Public de Coopération Intercommunale (EPCI) en vertu des dispositions de l'article L5211-1 du même code) ;
- aux dispositions de l'article L5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT),
- aux dispositions de l'article L.2122-7 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) applicables à l'EPCI conformément aux dispositions prévues à l'article L.5211-2 du CGCT ;

Les membres du Conseil communautaire ont ainsi été invités à procéder à l'élection du 1^{er} autre membre appelé à siéger au sein du Bureau communautaire en lieu et place de M. Jean ELISABETH.

Noms des Conseillers	Présents	Excusés			Absents
		* Représenté(e) par le conseiller suppléant : (en vertu de l'article L5211-6)	*A donné pouvoir à : (article L. 2121-20, applicable en vertu de l'article L. 5211-1 du CGCT)	N'étant ni représenté par un suppléant et/ou n'ayant pas donné pouvoir	
CONDE-EN-NORMANDIE					
M. Xavier ANCKAERT	X				
M. Benoît BALAIS	X				
Mme Nathalie BOUILLARD	X				
Mme Catherine CAILLY	X				
M. Pascal DALIGAULT	X				
M. Sylvain DELANGE	X				
Mme Valérie DESQUESNE	X				
Mme Najat LEMERAY			Mme Valérie DESQUESNE		
LA VILLETTE					
M. Daniel BREARD	X				
PERIGNY					
M. Jean-Christophe MEUNIER	X				
PONTECOULANT					
Mme Gislaine MARIE	X				
SAINT-DENIS-DE-MERE					
M. Manuel MACHADO	X				
TERRES-DE-DRUANCE					
M. Jean TURMEL					X
BEAUMESNIL					
M. Gilles PORQUET	X				
CAMPAGNOLLES					
Mme Catherine GOURNEY LECONTE	X				
LANDELLES-ET-COUPIGNY					
M. Denis JOUAULT			M. Maurice ANNE		
LE MESNIL-ROBERT					
M. Jean-Claude RUAULT	X				
NOUES-DE-SIENNE					
Mme Coraline BRISON- VALOGNES	X				
M. Olivier JEANNEAU					X
Mme Colette JOUAULT	X				
Mme Bernadette LEROY	X				
M. Georges RAVENEL	X				
PONT-BELLANGER					
M. Jean-Pierre MURIER	X				
SAINT-AUBIN-DES-BOIS					
M. Maurice ANNE	X				
SAINTE-MARIE-OUTRE-L'EAU					
Mme Catherine GARNIER	X				

Noms des Conseillers	Présents	Excusés			Absents
		* Représenté(e) par le conseiller suppléant : (en vertu de l'article L5211-6)	*A donné pouvoir à : (article L. 2121-20, applicable en vertu de l'article L. 5211-1 du CGCT)	N'étant ni représenté par un suppléant et/ou n'ayant pas donné pouvoir	

SOULEUVRE-EN-BOCAGE

Mme Annick ALLAIN	X				
M. Alain DECLOMESNIL	X				
M. Régis DELIQUAIRE				X	
M. Didier DUCHEMIN					X
M. Marc GUILLAUMIN			M. Alain DECLOMESNIL		
M. Francis HERMON	X				
Mme Marie-Line LEVALLOIS	X				
M. Eric MARTIN					X
Mme Natacha MASSIEU				X	
Mme Sandrine SAMSON					X
Mme Cyndi THOMAS					X

VALDALLIERE

M. Jean-Paul ANGENEAU	X				
M. Frédéric BROGNIART	X				
Mme Caroline CHANU					X
Mme Marie-Françoise DAUPRAT	X				
M. Gilles FAUCON	X				
Mme Brigitte MENNIER					X
Mme Sabrina SCOLA	X				

VIRE NORMANDIE

M. Gilles ALLEGRE	X				
Mme Marie-Noëlle BALLÉ	X				
M. Lucien BAZIN	X				
M. Fernand CHENEL					X
Mme Marie-Ange CORDIER	X				
M. Serge COUASNON	X				
Mme Nicole DESMOTTES	X				
M. Joël DROULLON					X
M. Corentin GOETHALS	X				
Mme Catherine MADELAINE			Mme Annie ROSSI		
M. Gilles MALOISEL	X				
M. Pascal MARTIN	X				
Mme Marie-Odile MOREL					X
Mme Valérie OLLIVIER					X
M. Régis PICOT					X
Mme Jane PIGAULT	X				
Mme Annie ROSSI	X				
M. Guy VELANY	X				

TOTAL	42	0	4	2	13
Nombre de Membres en exercice			61		
Nombre de conseillers présents			42		
Quorum			31		
Nombre de votants (conseillers présents + pouvoirs)			46		

Mme la Présidente informe les conseillers communautaires avoir constaté que la condition de quorum posée à l'article L.2121-17 du CGCT applicable à l'EPCI conformément à l'article L. 5211-1 du CGCT est remplie.

M. Corentin GOETHALS se désigne à la fonction de secrétaire de séance (article L.2121-15 du CGCT applicable en vertu de l'article L. 5211-1 du CGCT).

Mme la Présidente de séance rappelle qu'à ce jour la composition du Bureau communautaire s'établit comme suit :

- **La Présidente**

Mme Catherine GOURNEY-LECONTE	Présidente
-------------------------------	------------

- **12 Vice-présidents**

Mme Nicole DESMOTTES	1 ^{ère} Vice-présidente
M. Marc GUILLAUMIN	2 ^{ème} Vice-président
Mme Valérie DESQUESNE	3 ^{ème} Vice-présidente
M. Frédéric BROGNIART	4 ^{ème} Vice-président
M. Lucien BAZIN	5 ^{ème} Vice-président
M. Georges RAVENEL	6 ^{ème} Vice-président
Mme Coraline BRISON-VALOGNES	7 ^{ème} Vice-présidente
M. Jean TURMEL	8 ^{ème} Vice-président
M. Gilles FAUCON	9 ^{ème} Vice-président
Mme Annie ROSSI	10 ^{ème} Vice-présidente
M. Régis DELIQUAIRE	11 ^{ème} Vice-président
M. Gilles MALOISEL	12 ^{ème} Vice-Président

- **4 autres membres**

	1 ^{er} autre Membre du Bureau
Mme Marie-Line LEVALLOIS	2 ^{ème} autre Membre du Bureau
M. Jean-Paul ANGENEAU	3 ^{ème} autre Membre du Bureau
M. Guy VELANY	4 ^{ème} autre Membre du Bureau

Mme la Présidente de séance rappelle aux conseillers communautaires les dispositions de l'article L.2122-7 du CGCT, applicables à l'Etablissement Public de Coopération Intercommunale (EPCI) conformément aux dispositions prévues à l'article L.5211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT).

L'élection se déroule au scrutin secret, uninominal à la majorité absolue. Si après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu.

Aucun acte formel de candidature n'est obligatoire préalablement à l'élection.

Afin d'encadrer les opérations de vote pour l'élection à intervenir, il convient de nommer des assesseurs. Mme la Présidente propose au Conseil communautaire de nommer à minima deux assesseurs et fait appel à candidature.

Se portent candidats à la fonction d'assesseur, les conseillers communautaires suivants :

- **M. Frédéric BROGNIART**
- **Mme Marie-Line LEVALLOIS**

Mme la Présidente propose aux conseillers communautaires de se prononcer sur les modalités d'organisation liées au déroulement des opérations de vote ci-après mentionnées :

- un bulletin vierge sera remis à chaque conseiller communautaire avec une enveloppe, à cette occasion le conseiller communautaire devra signaler auprès des assesseurs être porteur d'un pouvoir le cas échéant,
- les conseillers communautaires pourront choisir de se rendre ou non à l'isoloir installé dans la salle pour cette élection,
- chaque conseiller communautaire se rendra à la table installée pour l'élection, et tenue par les assesseurs, pour y déposer leur vote dans l'urne prévue à cet effet et pour y signer la feuille d'émargement,

- l'assesseur constatera que le conseiller a déposé lui-même l'enveloppe dans l'urne. Il conviendra que le conseiller porteur d'un pouvoir en informe l'assesseur lors de son passage,
- le nombre éventuel des conseillers qui ne souhaitent pas prendre part au vote est enregistré au procès-verbal,
- après le vote du dernier conseiller, les assesseurs procéderont immédiatement au dépouillement des bulletins de vote. Les bulletins qui ont été déclarés nuls par les assesseurs (sur la base de l'article L. 66 du code électoral) sont signés par les assesseurs et annexés au procès-verbal avec mention de la cause de leur annexion. Les bulletins déclarés nuls seront alors placés dans une enveloppe close jointe au procès-verbal portant l'indication du scrutin concerné.
- Le secrétaire de séance sera chargé de compléter le procès-verbal d'élection

Mme la Présidente demande s'il y a des remarques et/ou des observations concernant les modalités pratiques d'organisation telles qu'évoquées.

Les conseillers communautaires n'émettent aucune observation ni remarque.

Mme la Présidente indique que ces modalités sont ainsi réputées adoptées à l'unanimité par les membres du Conseil communautaire.

Mme la Présidente invite ensuite l'assemblée délibérante à procéder à l'élection et demande aux conseillers communautaires, candidats au poste de 1^{er} autre membre du Bureau communautaire, de se déclarer.

Un temps d'attente suffisant est respecté pour permettre aux candidats de se déclarer.

Se sont déclarés candidats :

- **M. Pascal DALIGAUT**
- **M. Manuel MACHADO**

Les deux candidats se présentent et exposent les motivations de leur candidature.

Puis Mme la Présidente invite les conseillers communautaires à procéder au vote.

- **Résultats des votes**

Premier tour de scrutin :

Le dépouillement du vote a donné les résultats suivants :

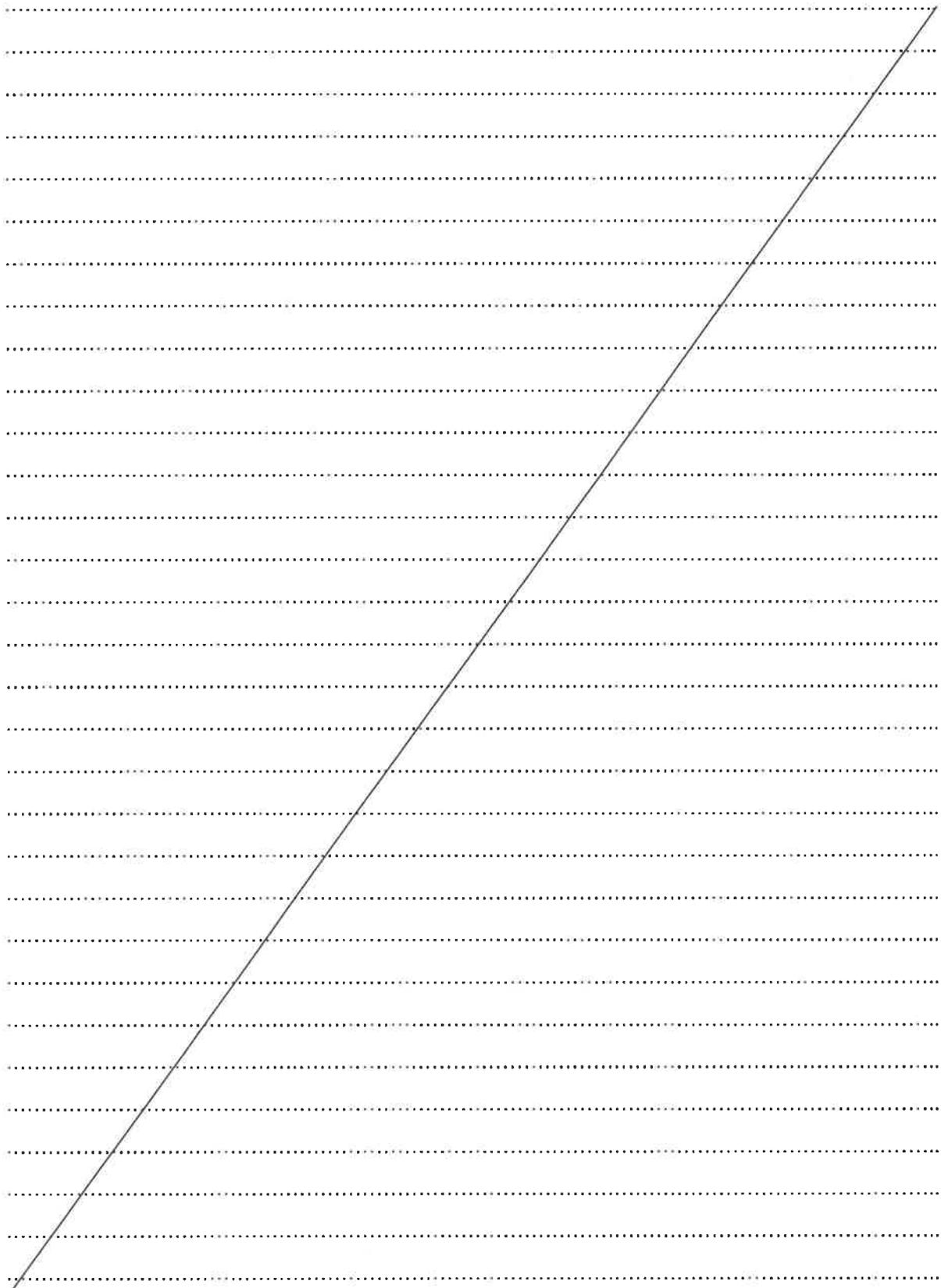
a) Nombre de conseillers présents n'ayant pas pris part au vote et mention de leurs noms	/
b) Nombre de votants (bulletins déposées dans l'urne) :	46
c) Nombre de suffrages déclarés nuls par les assesseurs :	0
d) Nombre de suffrages déclarés blancs par les assesseurs :	5
e) Nombre de suffrages exprimés [b-(c+d)]	41
f) Majorité absolue	21

INDIQUER LE NOM LE PRENOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
M. DALIGAUT Pascal	25	Vingt-cinq
M. MACHADO Manuel	16	Seize

- **Proclamation de l'élection du 1^{er} autre membre du Bureau**

M. Pascal DALIGAUT est proclamé 1^{er} autre membre du Bureau.

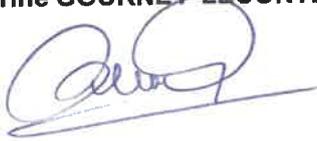
Observations et réclamations



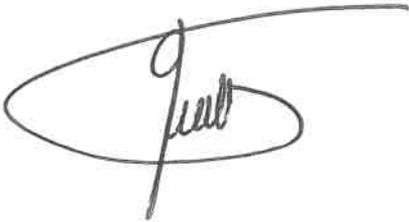
Clôture du Procès-verbal

Le présent procès-verbal dressé et clos le 28 novembre 2024 à 21 heures et 10 minutes et est, après lecture, signé par Mme la Présidente, le secrétaire de séance et les assesseurs.

**La Présidente de la Communauté de
Communes « Intercom de la Vire au Noireau »
Mme Catherine GOURNEY-LECONTE**



Le secrétaire de séance :



Les assesseurs :

Mme/M. Fédéric Brogniat
Mme/M. Haïcine Levallois
Mme/M.....
Mme/M.....

